

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2008.

---

L'an deux mil huit, le quinze du mois d'avril, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, M. VEY Patrick

Absent représenté : M ANDRIEU Eric.

Mme BALDET Maryse a été nommée secrétaire de séance.

Approbation des comptes-rendus des deux séances précédentes.

Les comptes-rendus sont approuvés sans modifications.

Renée VAGGIANI demande à ce que les convocations au conseil ne comportent pas de noms pour la presse.

## **Compte- rendus des différentes réunions**

- Communauté de Communes du Pays du Mézenc : la première réunion a eu lieu. Monsieur le Maire présente les Président et Vice Présidents des différentes commissions.
- GRETA : Sophie AVOUAC précise que le GRETA quittera le local communal en mai et sera au collège Laurent Eynac à la rentrée. Un ordinateur sera donné à l'association « Monastier Informatique ».
- OPAC : 7 appartements sont disponibles. L'OPAC fera paraître un article dans le bulletin municipal pour expliquer son fonctionnement. Les différents projets ont été abordés.

## **Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion**

Monsieur le Maire précise que le compte administratif est un document de synthèse établi à posteriori par l'ordonnateur. Il reprend la nomenclature du budget (Sections, Chapitres, Articles) Il permet de dégager les résultats d'exécution du budget.

Les deux documents doivent exactement correspondre. Cette concordance se vérifie par la comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant dans les deux documents.

Monsieur le Maire présente les documents :

**Commune :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Compte administratif</b>	<b>Compte de gestion</b>
TOTAL dépenses ( <i>cadre A</i> )	1 142 021.01 €	1 142 021.01 €
TOTAL recettes ( <i>cadre G</i> )	1 531 876.56 €	1 531 876.56 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Compte administratif</b>	<b>Compte de gestion</b>
TOTAL dépenses ( <i>cadre B</i> )	663 943.37 €	663 943.37 €
TOTAL recettes ( <i>cadre H</i> )	1 158 851.17 €	1 158 851.17 €

**Assainissement :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Compte administratif</b>	<b>Compte de gestion</b>
TOTAL dépenses	55 824.56 €	55 824.56 €
TOTAL recettes	54 739.30 €	54 739.30 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Compte administratif</b>	<b>Compte de gestion</b>
TOTAL dépenses	1 005 765.29 €	1 005 765.29 €
TOTAL recettes	642 672.47 €	642 672.47 €

**Eau :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Compte administratif</b>	<b>Compte de gestion</b>
TOTAL dépenses	65 434.49 €	65 434.49 €
TOTAL recettes	79 642.90 €	79 642.90 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Compte administratif</b>	<b>Compte de gestion</b>
TOTAL dépenses	135 185.86 €	135 185.86 €
TOTAL recettes	69 901.21 €	69 901.21 €

**Camping :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Compte administratif</b>	<b>Compte de gestion</b>
TOTAL dépenses	25 409.84 €	25 409.84 €
TOTAL recettes	37 782.50 €	37 782.50 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Compte administratif</b>	<b>Compte de gestion</b>
TOTAL dépenses	4 616.31 €	4 616.31 €
TOTAL recettes	5 041 €	5 041 €

**Lotissement:**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Compte administratif</b>	<b>Compte de gestion</b>
TOTAL dépenses	233 894.19 €	233 894.19 €
TOTAL recettes	142 392.55 €	142 392.55 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Compte administratif</b>	<b>Compte de gestion</b>
TOTAL dépenses	12 292.55 €	12 292.55 €
TOTAL recettes	225 031.23 €	225 031.23 €

Renée VAGGIANI doit se retirer pour le vote.

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont approuvés par :

Nombre de personnes présentes : 14

Nombre de voix pour : 14

Renée VAGGIANI est satisfaite de voir que Régis LAC et Didier CHAZALON ont approuvé les comptes administratifs.

**Votes des budgets annexes**

Régis LAC présente les budgets préparés par la Commission des Finances.

Maryse BALDET et Françoise FAURE arrivent à 20 h 25.

Michel MOUNIER arrive à 20 h 35.

- Budget assainissement : André NICOLAS souhaite retirer les frais de personnel pour cette année afin de permettre un virement à la section d'investissement plus important. Régis LAC précise qu'il fait partie de la Commission des Finances et qu'il

avait préparé les budgets en intégrant ces frais de personnel. Le budget est approuvé avec 18 voix pour et 1 abstention.

- Budgets eau, camping, lotissement : approuvé par 19 voix pour

### **Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire présente différents taux des taxes locales :

Taxe d'habitation : 10.01 %

Taxe foncière (bâti) : 13.96 %

Taxe foncière (non bâti) : 69.45 %

Taxe professionnelle : 10.87 %.

Le produit fiscal attendu serait de 472 664 €.

Attendu qu'une somme de 470 000 € a été prévue au budget 2008, le conseil décide à l'unanimité de maintenir ces taux pour 2008.

### **Subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente les demandes des associations pour l'année 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve les subventions pour les associations suivantes :

<b>Association</b>	<b>Montant voté 2008</b>
<b>Harmonie Saint Chaffre</b>	1100 €
<b>Centre artistique</b>	8 500 €
<b>Crescendo</b>	200 €
<b>Comité des fêtes</b>	1530 €
<b>La Cluchada</b>	Pas de subvention
<b>Club d'histoire</b>	Pas de subvention mais gratuité de la salle des fêtes gratuite pour l'exposition
<b>Les Têtes Burlées</b>	150 € 1ère demande
<b>Les Amis de l'Abbaye Saint Chaffre</b>	150 €
<b>APEL St- Dominique</b>	11 € par élève
<b>APE Ecole publique maternelle</b>	11 € par élève

<b>APE Ecole publique primaire</b>	11 € par élève
<b>Souris Vertes</b>	200 €
<b>OCCE mat. publique</b>	26 € par élève de la commune
<b>OCCE primaire publique</b>	26 € par élève de la commune
<b>OGEC Saint Dominique</b>	26 € par élève de la Commune de la maternelle et 377.21 € par élève de la commune du primaire
<b>Goûter de Noël</b>	2.50 € par élève
<b>Classes découvertes</b>	6 € par élève et par jour (au moins 3 jours)
<b>Football Club</b>	1100 €
<b>Handball Club</b>	2000 €
<b>Judo</b>	560 €
<b>Promorallye</b>	1000 €
<b>ASA</b>	1000 €
<b>Tennis</b>	360 € si pas de subvention versée par la CCPM
<b>Volley Loisirs</b>	0 €
<b>Gymnastique adulte</b>	150 €
<b>Pétanque amicale</b>	600 €
<b>Boule de l'air</b>	400 €
<b>Viet Vo Dao</b>	150 € 1 <sup>ère</sup> demande
<b>La Gaule de l'air</b>	150 € 1 <sup>ère</sup> demande
<b>Badminton</b>	Pas de subvention
<b>Ré-création</b>	600 €

<b>Sur les chemins de RL Stevenson</b>	Pas de subvention
<b>Monastier informatique</b>	Pas de subvention
<b>Amicale personnel communal</b>	2 425 € (adhésion au CNAS)
<b>CATM/ACPG</b>	300 €
<b>Donneurs de sang</b>	150 €
<b>Amicale sapeurs pompiers</b>	600 €
<b>Jeunes Sapeurs Pompiers</b>	130 € par jeune (4)
<b>Chastel Ligou</b>	0 €

Renée VAGGIANI rappelle que la gymnastique Adultes ne bénéficiait pas de subvention car les associations de jeunes sont prioritaires.

Alain GALLAND rappelle que le mode d'attribution sera à revoir pour les années à venir.

Renée VAGGIANI précise que la subvention accordée au Centre Artistique n'est pas négligeable, car elle prend en compte la subvention votée, mais également le coût des branchements électriques pour le Festival et l'affranchissement.

Concernant la subvention de l'école privée, Monsieur le Maire rappelle qu'il se doit d'être neutre et impartial. Le Conseil n'est pas là pour débattre du bien-fondé d'un enseignement privé. Deux structures existent, que l'on soit pour ou contre, et il faut tout faire pour les maintenir. L'intérêt des jeunes doit prévaloir sur des positions dogmatiques et des rivalités d'un autre âge. Dans tous les cas de figure, il faut respecter la loi sous peine d'être assigné en justice. Il présente la loi DEBRE : « Le contrat d'association peut porter sur une partie ou sur la totalité des classes de l'établissement. Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public. Il est confié, en accord avec la direction de l'établissement, soit à des maîtres de l'enseignement public, soit à des maîtres liés à l'État par contrat. Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. » Alain GALLAND présente les dépenses engagées pour l'année 2007 pour l'école primaire publique. Les effectifs pris en compte sont ceux du mois de septembre. Renée VAGGIANI et André NICOLAS demandent de vérifier auprès de la Préfecture si le coût par élève doit être divisé par le nombre total d'élèves ou le nombre d'élèves du Monastier. En fonction de la réponse de la Préfecture, le Conseil est d'accord pour le calcul de la subvention à l'OGEC ST Dominique. Concernant la maternelle privée, une somme de 26 € par enfant sera attribuée, identique à l'OCCE de l'école publique. Le Conseil approuve ces subventions à l'unanimité.

### **Personnel communal**

- Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler le contrat de travail de Rémi ARSAC pendant la durée de la longue maladie de Gilbert CHANUT. Le Conseil approuve pour une période de 6 mois (jusqu'au 15 octobre 2008).

- Monsieur le Maire propose au conseil de créer un poste de rédacteur afin de pouvoir nommer Céline TRAPEAUD, adjoint administratif, sur ce grade. Son inscription sur liste d'aptitude suite à la réussite d'un examen professionnel a été prononcée le 1<sup>er</sup> janvier 2008 par le Centre de Gestion de la Haute-Loire. Après en avoir délibéré à huis clos, le conseil décide avec 13 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre de créer un poste de rédacteur et de nommer Céline TRAPEAUD sur ce poste, avec une période probatoire de 6 mois ainsi que le prévoit la réglementation.

### **Droits de préemption**

- vente d'une parcelle bâtie sise 19 rue St Pierre, section AB n° 134,
  - vente d'une parcelle bâtie sise La Fuye, section A n° 1790,
  - vente d'une parcelle bâtie sise Le Villard, section A n° 719,
  - vente de deux parcelles bâties sises 22 rue St Jean et le Bourg, section AC n° 142 et 146,
- la Commune ne préempte pas.

### **Dossiers divers**

#### **Régularisation Le Mont :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un droit de préemption avait été exercé par la commune sur la parcelle sise section A n° 993, Le Mont, lors du conseil du 8 février 2008. Il propose de régulariser la situation. Après en avoir délibéré, le Conseil :

- décide de conserver 3 mètres environ pour élargir le domaine public et revendre le reste de la parcelle à A. Pradier.
- terrain de J. FALGON : Echange d'une bande d'1m50 le long du bâtiment de J. Falgon pour l'entretien de son bâtiment contre une partie de la parcelle dans l'alignement du mur afin d'élargir le domaine public et vente de la différence.
- en contrepartie, une cession du chemin communal à l'arrière interviendra au profit d'A. PRADIER. A. PRADIER devra nettoyer et sécuriser la parcelle dans un délai de 6 mois et faire disparaître les pierres qui gênent la circulation.
- Terrain de S. BOISSY : Accord pour la vente d'une partie de terrain communal sur le terrain de Sylvie Boissy.
- précise qu'un document d'arpentage sera réalisé et que les frais d'arpentage et notariés seront à la charge des acheteurs (une proratisation sera appliquée).

Monsieur le Maire devra faire procéder à une enquête publique préalable.

#### **Marc SEJALON**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 8 février 2008 concernant le déclassement d'une partie de la voirie communale n° 5 en vue d'un échange avec Monsieur Marc SEJALON. Le Conseil avait approuvé les conclusions du commissaire enquêteur, précisé la répartition des frais et autorisé Madame le Maire à signer l'acte administratif.

Ce dossier n'étant pas encore régularisé, il demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte administratif. Le Conseil accepte.

#### **Terrain DUNY**

- Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de vente de la parcelle n° 1738 section B pour une superficie de 62 m<sup>2</sup> à Monsieur DUNY. Il précise qu'un document d'arpentage a été réalisé par l'ancienne municipalité alors qu'aucune délibération n'avait été prise par le conseil. Le conseil approuve le projet de vente de la parcelle sise section B n° 1738 pour une superficie de 62 m<sup>2</sup>, selon document d'arpentage établi

par le cabinet COUET le 9 novembre 2007, précise que Monsieur DUNY prendra à sa charge les frais d'élaboration du document d'arpentage, fixe le prix de vente à 10 € le m<sup>2</sup>, décide qu'une servitude de passage sera instaurée sur la conduite d'eau : en cas d'intervention sur cette conduite, la remise en état du terrain sera à la charge du propriétaire.

### **Mur de Mme MARTIN**

Monsieur le Maire présente le rapport d'expertise concernant les dommages survenus sur la propriété de Mme Corinne MARTIN, 1 Montée de la Moutette. Suite à la destruction par la Commune d'un bâtiment adjacent, des infiltrations d'eau ont eu lieu chez Mme MARTIN. Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur le montant de la prise en charge des travaux de réfection par la commune. La municipalité précédente s'étant engagée à prendre en charge l'intégralité des travaux, en dépit du rapport d'expertise qui préconisait un partage des dépenses, il est décidé de ne pas revenir sur la parole donnée et de prendre en charge la totalité des travaux en charge.

### **Saint Victor (dossier ENJOLRAS)**

Monsieur ENJOLRAS demande la parole pour le prochain conseil. Il est décidé de reporter cette question au conseil de mai.

### **Commission de sécurité**

Afin de régulariser la situation de la maison de retraite, du collège Laurent Eynac, de la salle des fêtes et du gymnase qui ont reçu un avis défavorable de la commission de sécurité en 2006, le passage d'une nouvelle commission a été demandé. Une première visite aura lieu le mardi 20 mai 2008. Des travaux de remise aux normes sont à prévoir.

### **Goudronnage du lotissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que deux lots du lotissement Les Narcisses ne sont pas encore occupés. Afin de ne pas détériorer la voirie par le passage des engins de chantiers à l'occasion de ces dernières constructions, le goudronnage de la voirie n'a pas encore été réalisé. Monsieur le Maire propose au conseil de différer les travaux de finition (goudronnage de la voirie) jusqu'à ce que les deux dernières maisons soient achevées, et en tout état de cause avant fin 2010. Le Conseil approuve.

### **Dissolution du Syndicat Mixte de la Haute Vallée de la Loire**

Monsieur le Maire expose que le Syndicat mixte de la Haute-Vallée de la Loire n'a plus d'activités réelles depuis plusieurs années. Le Comité Syndical du SMHVL réuni le 12 décembre 2007 a décidé la dissolution du Syndicat au 30 juin 2008 en fonction des modalités suivantes :

- remboursement anticipé de la dette consistant en deux emprunts auprès du CRCA Loire Haute-Loire et de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, au prorata de la population totale de chaque collectivité membre - population comptabilisée à la date d'adhésion. La Communauté de Communes du Pays du Mézenc prend en charge la quote-part revenant à ses communes adhérentes.
- répartition de l'actif subsistant pour l'euro symbolique, après intégration et réforme comptable des frais d'étude et des biens devenus sans valeur nette, au profit des communes du Monastier-sur-Gazeille pour la bibliothèque du Monastier et de Solignac sur Loire pour la bibliothèque de Solignac sur Loire.

Conformément à l'article L 5212-33 du CGCT, chaque collectivité membre devant délibérer avant le 30 juin 2008, Monsieur le Maire propose que la Commune du Monastier-sur-Gazeille donne un avis favorable à la dissolution suivant les modalités présentées ; et que le Conseil Municipal accepte le transfert de la bibliothèque du Monastier-sur-Gazeille pour l'euro symbolique. Le Conseil approuve.

### **Tarif salle des fêtes**

Suite à une observation du service préfectoral de contrôle de légalité imposant l'application d'un tarif identique pour tous les professionnels susceptibles de louer la Salle des Fêtes, Monsieur le Maire invite le Conseil à fixer un nouveau tarif pour la location de cette dernière avec la cuisine. Après en avoir délibéré, le conseil fixe à 260 € le tarif de location de la salle des fêtes avec la cuisine pour tous les restaurateurs, qu'ils soient ou non de la commune.

### **Annulation de recettes**

Suite à une erreur lors de la rédaction de la délibération du 21 décembre 2007 concernant la location du boulodrome par la Pétanque de Freycenet Latour, Monsieur le Maire propose de fixer un nouveau tarif. Après en avoir délibéré, le conseil annule la délibération du 21 décembre 2007 fixant la location du boulodrome à 120 € et fixe le nouveau montant de la location du boulodrome à la Pétanque de Freycenet Latour à 40 € pour les 2 mois. Monsieur le Maire présente au conseil un titre de recettes émis en 2003 à l'encontre de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc pour un montant de 5 122.32 €. Ce titre représente le remboursement des intérêts relatifs au prêt bancaire contracté pour la construction de la halte-garderie. La Communauté de Communes du Pays du Mézenc ne peut pas prendre en charge cette somme. Le Conseil décide d'annuler cette recette.

### **Admissions en non valeur**

Monsieur le Maire présente au Conseil les demandes d'admission en non valeur suite à des liquidations judiciaires. Le conseil décide de l'admission en non valeur, suite à liquidations judiciaires, des créances suivantes :

- rôle d'eau : 145.08 €
- rôle assainissement : 24.48 €

### **Préparation de la saison touristique**

Une rencontre est prévue avec le Comité des Fêtes

### **Convention Association de Modélisme**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la demande de l'association de modélisme concernant le prêt d'un terrain située à proximité de l'ancienne décharge de la Recoumène. L'association s'engage à aménager le terrain. Monsieur le Maire propose au Conseil de rédiger une convention de mise à disposition de ce terrain. Le Conseil autorise le Maire à préparer et à signer la convention.

### **Travaux divers**

#### **Travaux d'urgence à l'abbatiale**

Monsieur le Maire présente au Conseil les travaux d'urgence à réaliser sur l'Abbatiale : travaux de maçonnerie et mise en sécurité de clefs de voûtes des baies (une clef de voûte

étant déjà tombée à l'intérieur de l'édifice); réfection totale du vitrail losangé de la baie haute 1<sup>ère</sup> travée dont une partie est tombée dans le déambulatoire.

Le montant total des travaux s'élève, selon devis, à 10 290 € HT. Le conseil décide de réaliser cette opération de travaux d'urgence sur l'Abbatiale : travaux de maçonnerie et mise en sécurité clef de voûte des baies, réfection totale du vitrail losangé de la baie haute 1<sup>ère</sup> travée et approuve le plan de financement suivant :

- Montant total des travaux HT : 10 290 €
- Subvention Etat (50 % du montant HT des travaux) : 5 145 €
- Subvention Conseil Général (25 % du montant HT des travaux) : 2 572.50 €
- Solde à la charge de la Commune : 2 572.50 € HT.

### **Travaux à l'école primaire publique**

- De nombreux travaux vont être entrepris. Dans un premier temps, la réfection du sol du préau qui avait été promise sera effectuée. Le Conseil approuve le devis de la SARL CAMMAROTA pour un montant de 2 336 € HT. Des travaux d'urgence seront aussi effectués (eau chaude dans les toilettes des filles ; problèmes de plomberie divers). La rénovation des salles de classes et l'achat d'ordinateurs seront planifiés. La maison voisine louée jusqu'alors sera restituée à l'école qui pourra ainsi utiliser certaines pièces. La photocopieuse très ancienne devrait être changée.

### **Affermissement du lot 4, marché de réhabilitation des bâtiments conventuels**

Etant donné que l'opération est réalisée en lots séparés et que les prestations concernant la tranche conditionnelle 1 doivent être réalisées, Monsieur le Maire propose au conseil d'affermir la tranche conditionnelle 1 au lot 4. Le Conseil approuve.

### **Questions diverses**

**Tirage au sort de 6 personnes pour Jury d'Assises (2 jurés ensuite choisis) :**

BLEU Lionel, MACHABERT Liliane, CHAUSSINAND Thierry, FILLETON Bruno, ANTHOUARD Pierre, MARCON Alain

**12 candidats supplémentaires extérieurs pour la Commission des Impôts :** à voir pour le prochain conseil

**Nomination du Conseiller municipal chargé des questions de défense :** Christophe GIRAUD

**Liste des personnes à contacter en cas d'alerte =** Le Maire, les adjoints et Maryse BALDET.

**Nomination du Président du CA de la Maison de Retraite Publique :** Maryse BALDET  
**et d'une personne extérieure :** Gérard PRADIER

### **Délibération Etude de faisabilité chaufferie bois Gymnase.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de lancer une étude de faisabilité pour une chaufferie bois au gymnase. ERE 43 propose cette étude. Après en avoir délibéré, le Conseil demande à ERE 43 de réaliser une étude pour une chaufferie bois au gymnase, autorise Monsieur le Maire à lancer une étude de faisabilité d'une chaufferie bois pour les bâtiments conventuels et une étude photovoltaïque au gymnase et charge Monsieur le Maire de solliciter des demandes de subventions pour ces études.

### **Délibération ouverture tardive le Moulin de Savin.**

Monsieur le Maire présente au conseil la demande d'autorisation d'ouverture tardive de l'établissement « Le Moulin de Savin » jusqu'à 5 heures du matin, les nuits de vendredi et samedi ainsi que les veilles de jours fériés. Le Conseil approuve

### **Etat des lieux du matériel**

Un état des lieux général du matériel (effectué par le Personnel Municipal) et un état des lieux financier (effectué par le Trésorier Payeur Général) seront demandés afin de connaître la situation exacte de la commune en ce début de mandat.

### **Ouverture du camping du 1er mai au 30 septembre.**

### **Demande de l'association No Mad Band :**

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de l'association No Mad Band concernant le prêt d'un local communal afin de pouvoir y entreposer son véhicule. Le Conseil décide de prêter à titre gratuit le local communal situé à l'usine des Moulinages de la Gazeille afin d'entreposer le véhicule de l'association No Mad Band et précise que le local est également occupé pour partie par Monsieur MICHEL, selon bail du 14 avril 2004.

### **Dates diverses**

- Réunion avec l'ensemble du personnel municipal mercredi 16 avril à 18 heures
- Rencontre avec représentants du Parc des Mont d'Ardèche jeudi 17 à 14 heures 30.
- Rencontre CAT vendredi 18 à 18 heures.
- Rencontre avec la Gendarmerie le vendredi 18 à 9 heures.
- Exposition des samedi 19 et dimanche 20 avril.
- Réunion Maison de Retraite Publique lundi 21 à 20 heures 30
- Rencontre avec les Artisans et entreprises jeudi 24 à 18 heures 30.
- Rencontre avec les Commerçants = vendredi 25 à 20 heures.
- Rencontre avec les Pompiers : DATE A FIXER (feux artifices).
- Concert du 26 avril à 18 heures.
- Soirée Vétérans Foot le mercredi 30 avril.
- Inauguration du CHIER de Borée jeudi 1er mai à 15 heures
- Cérémonie du 8 Mai.
- Présentation du relais rando-scolaire (sur les pas de Stevenson) à Landos le vendredi 9 mai à 17 heures.
- Réunion ASSOCIATIONS = vendredi 16 mai à 20 heures 30.

Prochain conseil le 22 mai à 20 h.

La séance est levée à 23 h 55.